



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 41333

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant, sous tutelle du ministère de la culture et de la communication. Ils sont financés par l'État, les régions, les villes et les universités. Cependant, certains de ces pôles sont sous la menace d'un gel de 6 % des financements de l'État. L'enseignement supérieur et la culture sont deux priorités du Gouvernement, ainsi il souhaiterait connaître la justification de cette décision et les intentions du Gouvernement pour promouvoir ces pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication confirme le caractère prioritaire de son action en faveur de l'enseignement supérieur culturel, notamment pour les disciplines du spectacle vivant. Cette action est notamment concrétisée par un souci constant du développement et de l'amélioration de l'offre de formation sur le territoire national. Toutefois, il est rappelé que le contexte budgétaire actuel a contraint le Gouvernement à une forte limitation générale des dépenses publiques, et que le gel de 7 % des financements de l'État s'applique à l'ensemble des départements ministériels. En ce qui concerne le spectacle vivant, certaines directions régionales des affaires culturelles ont réussi à limiter le montant du gel par redéploiement. En tout état de cause, la ministre de la culture et de la communication veillera à ce que cette situation ne porte pas préjudice à l'activité des pôles d'enseignement supérieur, notamment grâce à l'évaluation des cursus menée dans le cadre de l'actuelle campagne d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque. Cette évaluation permettra aux services centraux du ministère d'établir des préconisations permettant aux pôles d'enseignement d'améliorer la qualité de leur offre de formation ainsi que leur rayonnement au niveau national et international.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41333

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11506

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7359